



que cette commission doit se réunir incessamment, sous la présidence de M. le général de Cissey, commandant le 41<sup>e</sup> corps, et comme étant le plus ancien des généraux pourvus de grands commandements. On voit que le gouvernement tient à donner un gage à ses adversaires, — nous voulons dire à ses maîtres.

On suppose que la nomination des membres des deux comités d'infanterie et de cavalerie, récemment créés, coïncidera avec la réunion de la commission de classement, et que ces deux comités commenceront sans retard l'étude des questions sur lesquelles le ministre désire être éclairé.

Une place d'institutrice s'était trouvée vacante à Chartres par suite du départ de la Sœur qui en était titulaire. Le conseil municipal, deux fois consulté, avait été d'avis qu'on donnât de nouveau la place à une Sœur. Les « républicains » de Chartres s'agitèrent alors pour obtenir que le préfet nommât une institutrice laïque. Le préfet n'osa pas et se conforma aux vœux du conseil municipal. Dès lors on dénonce le préfet comme ayant « interprété d'une façon singulière les désirs du gouvernement en matière d'instruction. » L'Événement se distingue dans cette campagne hypocrite.

Le Constitutionnel rappelle ce petit fait amusant et assez généralement ignoré, que M. de Freycinet a été le dernier personnage décoré par l'Empire.

En recevant, le 4<sup>e</sup> janvier, les fonctionnaires du département, M. de Girardin, préfet de la Vendée, n'a parlé que d'une seule chose : de son dévouement à la République ; n'a conseillé qu'une seule chose : Le dévouement à la République.

Et les fonctionnaires, continuant une antienne si bien commencée, ont aussi assuré M. de Girardin de leur dévouement à la République.

C'était très-joli, quoiqu'un peu monotone. Mais en insistant ainsi avec une ferveur de nouveau converti, sur son dévouement, M. de Girardin a sans doute voulu faire oublier la Pénissière, où son nom est écrit en caractères sanglants, et cette parole qu'il prononçait naguère : « Peut-on n'être pas légitimiste quand on a eu un oncle tué à la Pénissière ? »

Ce sont là des souvenirs importuns que le préfet de la Vendée s'efforce d'effacer.

Nous apprenons que M. Doniol, préfet de la Gironde, a refusé les salons de la préfecture aux religieuses de l'orphelinat Saint-Joseph qui les lui demandaient pour une fête de bienfaisance. Le citoyen Doniol, en refusant de se conformer à un usage suivi par tous ses prédécesseurs, a montré une

s'offrait à remplacer celle qui s'éloignait. Il n'osa. A défaut des paroles émuës, que les convenances glaçaient sur ses lèvres, deux larmes aussi répondirent éloquemment à ce cri de détresse.

Et peut-être paraisait-elle moins de s'expliquer que de se comprendre.

Le bon Rovelou, qui avait montré tant d'impudence d'emmener Pierrette, semblait tout à coup saisi de remords. Vaguement soupçonnait-il que son départ allait encore rendre plus difficiles, entre les deux jeunes gens, les pures et rares relations que leur situation respective rendait déjà si délicates.

Certes, si la « vieille bonne femme de mère » n'avait pas eu près de quatre-vingts ans, et l'impossibilité croissante de vaquer aux petits travaux de son ménage, jamais, jamais le capitaine n'eût enlevé Pierrette à Mademoiselle, ni privé Robert de la douceur de parler de Mademoiselle avec Pierrette.

Sous son crâne épais couvaient ces réflexions moroses, inutiles et tardives. A quoi bon ? Il fallait partir maintenant. Timidement, il hasarda le vœu de saluer la convalescente.

(A suivre.)

CLAIRE DE CHANDENROUX.

fois de plus que, pour les préfets républicains, il n'est pas de charité sans politique.

Le préfet de la Charente vient de suspendre de ses fonctions de maire de la commune de Nersac M. Laroche-Joubert, qui, dans une lettre adressée au préfet, avait déclaré protester de toutes ses forces contre la composition du Bureau de bienfaisance de sa commune, déclarant « que l'esprit politique a seul dirigé ce choix quand la charité était le seul but à atteindre », et ne pouvant notifier aux intéressés l'arrêté qui les nommait, « ne voulant pas avoir à présider un Bureau de bienfaisance avec les membres duquel il ne pourrait jamais être en communauté d'idées. »

Dans une ville voisine de Lille, écrit le Paris-Journal, que nous pourrions nommer, le Bureau de bienfaisance a invité les habitants à multiplier les dons en nature. M. X... possédait un pardessus en assez bon état pour être porté longtemps encore. Il en fit pourtant le sacrifice.

Quelques jours après, il aperçoit son pardessus sur les épaules d'un... monsieur qui n'avait pas précisément l'aspect d'un indigent. M. X... hâta le pas pour rejoindre ce faux nécessaire et reconnaît... un conseiller municipal.

#### CLERICALISME DU GÉNÉRAL FARRE.

On écrit d'Avignon au Moniteur universel : « Voulez-vous que j'extrait à votre intention quelques passages d'une lettre que je reçois de Rome?... Eh bien ! j'y lis que le général Farre, qui vient de recevoir à Paris le portefeuille de la guerre, est très-connu dans la Ville Éternelle, où il a commandé les troupes du génie dans le corps d'armée française qui occupait les Etats pontificaux. »

Il était l'objet d'une grande considération, non-seulement à cause de son attitude très-correcte et de sa haute capacité, mais encore à cause des sentiments religieux dont il faisait profession, sans ostentation aucune. Il avait un fils qui suivait avec assiduité les cours du Collège romain, alors dirigé par les Jésuites, et qui, au sortir des classes faites en italien dans cet établissement, se rendait au pensionnat des Frères des Ecoles chrétiennes, place Poli, où il se fortifiait dans l'étude de la langue française.

Le général vivait sur le pied de l'intimité avec plusieurs Jésuites, entre autres avec le P. de Villefort et le P. Zecchi. Il avait aussi des relations très-suivies avec les professeurs de mathématiques du Collège romain, ainsi qu'avec les frères Siméon et Septime, du pensionnat Poli.

On l'appréciait d'une façon toute particulière au Vatican, et Pie IX était édifié des conversations qu'il avait avec lui.

Voici l'ordre laissé aux troupes du 4<sup>e</sup> corps d'armée et du gouvernement militaire de Lyon par M. le général Farre, qui était allé leur faire ses adieux avant de s'installer définitivement au ministère de la guerre :

« Lyon, le 5 janvier 1880.  
Je ne veux pas m'éloigner de Lyon sans vous exprimer le sentiment de tristesse que j'éprouve en abandonnant le commandement qui m'avait été confié ; ce sont des amis que je quitte. Je m'étais donné de tout cœur à ma tâche, et j'avais apporté tous mes soins et une sollicitude incessante au bien-être des troupes, au développement de leur instruction et des hautes qualités morales nécessaires au soldat.

Mes efforts ont reçu la récompense la plus désirable, par le concours soutenu et dévoué que j'ai obtenu à tous les rangs de la hiérarchie.

Aussi, ma tâche a été facile, et le temps que j'ai passé à la tête des troupes du 4<sup>e</sup> corps et du gouvernement de Lyon restera dans mon souvenir comme une des époques les plus heureuses de ma carrière.

Investi des plus hautes fonctions de l'armée par M. le Président de la République, je lui signalerai les services rendus sous mes yeux. MM. les généraux, les intendants, les chefs de corps ou de service et les officiers de tous grades peuvent être assurés qu'ils ne seront pas oubliés.

J'éprouve une grande satisfaction à

n'avoir que des éloges à adresser aux troupes en les quittant. J'emporte avec bonheur la certitude qu'elles sauront toujours remplir dignement leur devoir.

Je me félicite aussi des relations de cordialité affectueuse qui unissent, sans dommage pour la discipline, les habitants de la grande cité de Lyon, ainsi que ceux des départements du Dauphiné et de la Savoie, avec les troupes qui se trouvent dans cette belle région. Ce n'est pas sans émotion que je me rappelle l'accueil que j'y ai reçu et les sympathies si vives que la population lyonnaise n'a cessé de me témoigner.

Un sentiment d'ordre supérieur nous unit tous, citoyens et soldats, c'est un patriotisme ardent et un dévouement sans réserve à la grandeur de la République.

Le ministre de la guerre,  
Signé : FARRE.

M. le général Farre promet de ne pas oublier les généraux, les intendants, les chefs de corps ou de service, les officiers de tous grades du 4<sup>e</sup> corps et du gouvernement militaire de Lyon.

Fort bien, sous la réserve que M. le ministre de la guerre n'oubliera pas que toute l'armée, ayant ou non servi sous ses ordres, a droit à sa vigilante équité.

Quant au « dévouement sans réserve à la grandeur de la République », il peut conduire un général au ministère de la guerre, mais il n'est en aucune façon lié à « un patriotisme ardent » ni pour les « citoyens » ni pour les « soldats ».

M. le général Farre était, sans doute, bon soldat et bon patriote avant de devenir républicain, sans cela son argument témoignerait en faveur de M. Gambetta, mais ne tournerait pas à l'honneur de M. le ministre de la guerre.

#### CONDAMNATION POUR JUREMENTS.

Les journaux de Londres publient une condamnation judiciaire qui nous paraît intéressante à relever.

« Un menuisier du nom d'Amos Dawson a été condamné à dix-sept schellings d'amende pour avoir proféré des jurements « profanes » catho dans sa pauvre demeure. Le délinquant était en dispute avec sa femme, et, dans la chaleur de la querelle, il laissa échapper ces jurements recueillis par des agents qui passaient près de sa demeure.

Le défendeur soutenait que les voisins ne pouvaient l'entendre. L'argument ne lui a pas réussi. L'amende et les frais lui apprendront qu'il y a encore une législation chargée de faire respecter la loi de Moïse : « Tu ne prendras point en vain le nom du Seigneur ton Dieu. »

Si la justice française se préoccupait avec autant de soin que la justice anglaise de faire respecter le second précepte du Décalogue, que de gens chez nous seraient condamnés chaque jour !

En France, les jurements et les blasphèmes sont proférés non-seulement à l'intérieur des maisons et des ateliers, mais publiquement dans les rues et sur les places publiques. Il y a des hommes qui ne peuvent pas dire deux mots sans y joindre un blasphème, et, ce qui est plus triste encore, les enfants eux-mêmes contractent avec une déplorable facilité cette coupable habitude. Tout cela est profondément triste ; une nation qui brave Dieu avec une telle audace subira tôt ou tard de terribles châtements. (Espérance du peuple.)

#### Etranger.

On télégraphie de Vienne, au Standard, que, malgré ses déclarations pacifiques, la Russie continue secrètement ses préparatifs de guerre.

Le ministre de la guerre aurait donné l'ordre aux fabriques d'armes de préparer le plus grand nombre de fusils.

150,000 seront fabriqués en Russie même et 500,000 dans les pays étrangers.

Dans les cercles militaires, à Kieff et dans d'autres garnisons rapprochées des frontières d'Autriche, une campagne prochaine contre l'Autriche est l'objet de la conversation du jour.

On télégraphie de Lahore, au Daily News, qu'on s'attend à ce qu'une révolte éclate bientôt à Hérat.

Une brigade va s'embarquer à Bombay pour se rendre dans le défilé du Bodan, où elle remplacera les troupes qui avancent sur Candahar.

La légation du Chili a reçu un télégramme officiel annonçant que le général Daza, président de la Bolivie, a été renversé et a pris la fuite.

#### Chronique Locale et de l'Ouest.

##### Saumur.

Ainsi que nous l'avons annoncé hier, une demi-batterie d'artillerie est arrivée l'avant-dernière nuit à Port-Boulet, et les canons établis sur le pont ont brisé la glace en divers endroits.

Sur deux points différents, la levée de la Loire donnait des inquiétudes en dessous de la Chapelle. En aval de ce bourg, elle a été attaquée d'une façon extraordinaire : un énorme glaçon est venu heurter violemment le talus, l'a entamé profondément et, faisant bascule, a soulevé les terres à une grande profondeur.

Depuis hier soir, la baisse s'est manifestée de ce côté ; à Villebrier, Souzay, Dampierre, elle varie : tantôt elle s'élève, tantôt elle s'abaisse, suivant que les glaçons permettent à l'eau de s'écouler plus ou moins facilement.

Du côté de Beaulieu, l'eau se précipite comme un torrent sur les queriers et les prairies et cause un bruit épouvantable en se brisant contre les truissés et les glaçons qui se trouvent sur son passage. A Paray, elle recouvre entièrement la route ; à Dampierre, elle ne fait que de l'aborder.

La masse de glaces immobiles est toujours considérable ; elle s'étend aujourd'hui depuis le Petit-Puy jusqu'au château de la Vignolle, commune de Montsoreau ; sur cette longueur de 8 kilomètres, elle s'élève en certains endroits de 3 à 4 mètres, et la plus grande partie des glaçons sont placés verticalement, étroitement pressés les uns contre les autres. Toute cette surface rugueuse, tourmentée, bouleversée, présente un aspect majestueux et effrayant. On frémit aux ravages que peut occasionner cette masse si elle se met en marche tout à la fois. D'après les calculs approximatifs, ce n'est pas moins de 42 à 43 millions de mètres cubes que renferme cette mer de glace, contre laquelle est impuissante toute force humaine.

M. Sainjon, ingénieur en chef du service de la Loire, et M. Couet, sous-ingénieur, auxquels s'est adjoint M. Tresca, ingénieur des chemins de fer de l'Etat, se multiplient sur tous les points pour prendre toutes les mesures de prudence et faciliter les secours en cas d'événements.

La gendarmerie et la police donnent leur concours au personnel des ponts-et-chaussées pour donner les renseignements, informer les populations et prévenir autant que possible tout malheur.

Un nouveau détachement de pontonniers venant d'Angers est arrivé à Saumur. Ils ont été mandés par dépêche télégraphique.

Au moment de mettre sous presse, ce détachement, fort de 32 hommes, part pour Dampierre, afin d'opérer le sauvetage des habitants de l'île de Souzay, menacés par les eaux et surtout par la banquise qui peut renverser leurs maisons.

Judi, midi. — La Loire a baissé depuis ce matin, à l'échelle du pont Cessart, de 2 centimètres à l'heure ; elle marque 2<sup>m</sup> 90.

1 heure 30. — Les pontonniers qui avaient été dirigés sur la Chapelle viennent de rentrer à Saumur, pour se tenir prêts à toute éventualité.

On annonce aussi pour ce soir la demi-batterie d'artillerie qui a canonné hier la glace à Port-Boulet.

L'Indépendant d'Indre-et-Loire, paru hier soir, dit que les désastres occasionnés par la débâcle des glaces aux environs de Port-Boulet sont des plus graves. La Loire, encore gelée ou plutôt encombrée de glaces sur une étendue de 800 mètres à deux kilomètres environ, en amont du pont, a littéralement changé de cours et s'est précipitée dans un faux bras qui contourne l'île des Buteaux. Comme ce nouveau lit n'offre pas un développement suffisant, la majeure partie des eaux du fleuve s'est jetée par dessus le chemin qui longe la rive gauche et, se



